



Compte rendu  
Séance du Conseil Municipal  
du 29 mars 2018

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à vingt heures, sous la présidence de monsieur Lionel NORMAND, maire de Plachy-Buyon.

Etaient présents (Maire et Adjointes puis ordre alphabétique) : Lionel NORMAND, Martine FAUQUEMBERGUE, Jean-Luc HERMANT, Christian HERBET, Frédéric CHIVOT, Laurie BUQUET, Evelyne FRABOULET, Manuel HENOCQUE, Franck LÉCRIVAIN, Jacques LEMOINE, Jean-Michel SALON.

Etait absent excusé : Jean-Luc HUYON (pouvoir de vote donné à Jacques LEMOINE)

Madame Laurie BUQUET a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le maire demande aux membres de l'assemblée de se lever pour une minute de silence en hommage au lieutenant-colonel Arnaud BELTRAME qui a été tué le 23 mars 2018 à Trèbes.

Monsieur le maire demande à l'assemblée l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour qui concerne le remplacement de 2 candélabres rue des Clabaudois. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

1 - Approbation du compte rendu de la séance du 22 février 2018

Sans remarque le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - Règlement intérieur

Le maire donne la parole à Christian Herbet qui était en charge de la conception du règlement intérieur.

Le règlement intérieur, déjà examiné par le comité technique du centre de gestion de la Somme est destiné à organiser la vie et les conditions d'exécution du travail dans la commune dans l'intérêt de tous mais également de fixer les règles de discipline intérieure. Le règlement intérieur s'impose à chaque agent de la commune, quels que soient sa situation statutaire, sa date de recrutement, son rang hiérarchique et son affectation dans les services. Il reprend l'organisation du travail, la gestion des ressources humaines, les règles administratives, la vie collective, l'hygiène et la sécurité ainsi que l'utilisation des véhicules de service.

Chaque membre du conseil municipal a été destinataire du projet de règlement en amont afin de pouvoir débattre.

Christian Herbet précise que ce règlement intérieur vient en complément du document unique et des fiches de poste des agents.

Les membres du conseil municipal remarquent le caractère très complet du document et, après délibération, l'approuvent à l'unanimité.

Un exemplaire du règlement intérieur sera remis à chaque agent de la commune contre émargement.

### 3 - Achat illuminations

Le maire rappelle que lors de la dernière séance il avait été décidé d'investir en illuminations. Suite à la réunion organisée avec les élus intéressés par ce projet et sur l'initiative de Jacques Lemoine il a été décidé de s'orienter vers une solution de leasing (location sur 3 années avec achat en option, de biens d'équipement).

Un tour du village a été fait pour définir les emplacements. Le choix se porte sur des illuminations de plus petites tailles que les précédentes avec des jeux de motifs différents afin de changer de style par secteur chaque année. Des modèles de traversée de rue ont aussi été demandés.

La société qui a été reçue n'a pas pu fournir de proposition commerciale pour la séance d'aujourd'hui, le maire propose donc de reporter la décision à la prochaine séance.

### 4 - Présentation du compte de gestion 2017 du budget communal

Le maire rappelle que le compte de gestion est la comptabilité qui est tenue par le receveur municipal, il se présente ainsi pour le budget communal de l'année 2017 :

#### Investissement :

- Recettes : 277 286,46€
- Dépenses : 118 982,77€
- Excédent : 158 303,69€

#### Fonctionnement :

- Recettes : 723 006,28€
- Dépenses : 559 706,81€
- Excédent : 163 299,47€

Résultat de l'exercice 2017 : 321 603,16€

**Résultat de clôture de l'exercice 2017 : 685 533,18€**

Ce résultat permettra d'élaborer le budget primitif 2018 qui sera présenté lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Le maire rappelle qu'il est possible de consulter la comptabilité communale pendant les heures d'ouverture du secrétariat de mairie.

### 5 - Fleurissement du village

Le maire propose aux élus intéressés par le fleurissement du village de se réunir afin de définir un plan d'embellissement floral. Accompagnée d'un agent du service technique la commission fera un tour du village afin de définir les zones de plantations, les espèces et les aménagements à réaliser. L'opération est programmée le vendredi 6 avril à 14h.

## 6. Informations sur les actions de la communauté de communes

Suite aux derniers conseils communautaires consacrés à l'élaboration du budget principal et des budgets annexes, le maire estime important d'informer les membres du conseil municipal de la multitude des actions et projets menés par celle-ci.

En dehors du budget principal qui comprend 25 services la communauté de communes possède 12 budgets annexes (piscine de Poix de Picardie, mobilité, assainissement individuel, ordures ménagères, logement, services techniques, entretien des communes, secrétariat de mairie, MARPA de Quevauvillers, ZAC Croixrault, ZAC Oisemont et centre social). Le total consolidé du budget principal et des budgets annexes pour l'année 2018 est de 50 067 350,98€. Le maire précise que le service scolaire représente à lui seul 40% des dépenses de fonctionnement du budget principal.

Le maire présente dans un premier temps la création d'un pôle métropolitain qui reprendra les compétences du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) et du Conseil de développement en commun dont les statuts ont été approuvés par les membres du conseil communautaire sans réelle concertation ni consultation des conseils municipaux.

Parmi les projets en cours ou qui vont être lancés en 2018 on retrouve la création d'un mini-golf qui sera couplé à la piscine de Poix de Picardie, projet de culture légumière afin d'alimenter l'entreprise Del Monte Fresh Cut (entreprise de découpe de fruits et légumes) qui envisage de s'implanter sur la ZAC de la mine d'or (coût total 2 800 000€), construction d'une école maternelle et d'une cantine à Oisemont, gestion de la MARPA de Quevauvillers... La CC250 intervient dans de multiples domaines. Le maire regrette le manque de communication envers les maires des communes, il a l'impression que tout est déjà décidé en amont avant même la tenue des conseils communautaires. Impression qui est confirmée par Martine Fauquembergue, déléguée aussi pour la commune auprès de la communauté de communes.

## 7. Remplacement de deux points lumineux rue des Clabaudois

Le maire présente à l'assemblée le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme (FDE80) relatif au remplacement de 2 points lumineux qui ont été endommagés rue des Clabaudois.

Il propose aux membres du conseil municipal d'approuver ce projet d'un montant total de 5 418€ TTC. Si le conseil municipal accepte, il sera établi entre la FDE80 et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

- Montant pris en charge par la FDE80 (20% du coût hors taxes des travaux, la TVA et la maîtrise d'œuvre)	2 005€
- <u>Contribution de la commune</u>	<u>3 413€</u>
TOTAL	5 418€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter le projet présenté par la FDE80,
- d'autoriser le maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage,

- d'accepter la contribution financière de la commune estimée à 3 413€.

## 8. Questions et informations diverses

- Le maire informe que la chaudière de l'immeuble communal situé au 11 rue Sire Firmin Leroux à Amiens a des problèmes d'allumage et se met régulièrement en sécurité. Un chauffagiste s'est rendu sur place pour contrôler l'appareil. Il semblerait que le problème vienne du brûleur qui serait à changer. Un devis présenté par l'artisan s'élève à 953,80€ HT. Un autre devis lui a été demandé pour remplacer le brûleur fioul et installer un brûleur au gaz permettant le raccordement au gaz de ville, son montant est de 6 315€ HT. Considérant le coût du changement de brûleur au gaz les élus décident de ne pas changer le mode d'alimentation de la chaudière et demande de vérifier que le brûleur est bien la cause du dysfonctionnement de la chaudière.
- Le maire informe l'assemblée que la commission de réforme du centre de gestion de la Somme a étudié la demande de Florian Dubois d'imputabilité de son état de santé à son travail le 26 mars 2018, celle-ci a émis un avis défavorable à cette reconnaissance.
- TRINOVAL a informé la commune d'un projet d'implantation de points d'apport volontaire des papiers et des petits emballages carton. Quatre points d'apport sont prévus pour Plachy-Buyon. Après réflexion le conseil municipal va proposer d'installer un point à coté de la benne à verre route de Bacouel, un à Buyon à l'emplacement de l'ancien château d'eau, un avenue des mésanges ou était installée l'ancienne benne à verre et un pour le secteur de la clé des champs et du futur lotissement les coteaux de Plachy, sous réserve de la possibilité technique de la réalisation. Le maire ajoute que monsieur Joseph Bleyaert vient d'être élu président de TRINOVAL.
- En complément de la question qui avait été posée sur la compétence de GEstion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) lors de la dernière séance, le maire apporte un complément d'information. En effet le domaine de cette compétence ne se limite pas qu'à la défense contre les inondations, elle concerne aussi l'aménagement de bassins et de fraction de bassin hydrographique, l'entretien et l'aménagement de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès, la défense contre la mer, la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides et les formations boisées riveraines. Cette compétence très large justifie la taxe qui concernera tout le monde.
- Laurie Buquet fait part de son inquiétude quant au tir du feu d'artifice le 14 juillet, il semblerait que l'agent en charge du tir n'ait pas complété sa formation. Le maire répond qu'une rencontre est prévue à ce sujet le vendredi 30 mars avec l'entreprise en charge de vendre le feu d'artifice.
- Evelyne Fraboulet informe qu'il y a beaucoup de trous sur l'accotement de la route entre Buyon et Hébécourt.
- Frédéric Chivot informe qu'il y aura une brocante pendant le marché de printemps.
- Christian Herbert demande s'il est prévu de monter les nouveaux jeux à l'aire du verger. Le maire répond que cela est prévu début avril avec l'entreprise.

- Martine Fauquembergue informe que les logements de l'OPSOM ont été attribués, les clefs seront remises le 1er avril 2018.
  - Jacques Lemoine demande s'il est possible de changer le paillason de l'entrée de la salle polyvalente. Le maire répond que cela va être fait.
- Sans autre remarque la séance est levée à 23h45.